



La Brève de Caestre

juin 2024

La mairie, on garde le contact :

Site internet officiel : www.caestre.fr

Facebook - page officielle de la commune : Caestre La Mairie

Email : caestre.en.flandre@nordnet.fr

Téléphone : 03 28 40 15 74



Région
Hauts-de-France

C.C.AESTRE



Chers Caestriotes et Caestriotes,

Grande nouvelle : la zone de loisirs ouvre ses portes !
Les élus ont mis tout leur cœur dans ce projet. Ils ont réfléchi ensemble à ce que devait être cet espace pour tous, validé le projet de la commission travaux, suivi la construction et attendu avec impatience le résultat final.

C'est avec une immense joie que les élus mettront cette zone de loisirs à votre disposition le 26 juin à 18h. Ne manquez pas cet événement exceptionnel.

L'avenir de cet espace est entre vos mains. Faites-le vivre en y passant de bons moments, partagez-le en famille ou entre amis, et respectez-le pour le transmettre aux générations futures.

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de Caestre

OUVERTURE DU PARC MERCREDI

26 JUIN A 18H



Activités et spectacles

Un trimestre bien animé !

Des élèves sportifs, poètes ou artistes...

Des activités diverses et variées à l'école Marguerite Yourcenar

- INTER-ECOLE, LES OLYMPIADES

Le 5 avril, première rencontre à l'école de Borre. Ouverture des jeux par le défilé des équipes portant la flamme. Le 28 juin, c'est à Caestre que les enfants se retrouvent pour de nouvelles épreuves. Deux moments inoubliables pour tous les participants.

- INTERGENERATIONNEL, RENCONTRE POESIE

A 14h, les élèves sont arrivés à la résidence Lindeboom, où les aînés les attendaient avec impatience, ayant également préparé leurs poésies. Les enfants ont récité leurs textes avec enthousiasme, seuls ou en petits groupes de deux ou trois. Ensuite, les résidents ont pris la relève, partageant des poèmes évoquant l'arrivée du printemps.

- LE MONDE DU SPECTACLE, LE CIRQUE PACOTILLE

La grande famille du cirque s'installe sur le terrain des sports pour plusieurs jours. Les enfants des artistes rejoignent les classes et intègrent facilement les élèves sédentaires. Les jeunes Caestros explorent le monde du cirque, découvrent la vie d'une troupe et se font de nouveaux amis. Toute cette aventure sera partagée avec les adultes au cours du spectacle le 17 mai au soir, dans une salle des fêtes comble.

PROCHAIN RDV EN SEPTEMBRE, à l'école Notre Dame de Grâce.



Les Anciens Combattants La cérémonie du 8 Mai

Aux côtés des anciens combattants pour cet hommage :

Monsieur le Maire et les élus,
les directrices, les enseignants et les élèves des écoles,
l'harmonie communale,
et de nombreux caestros.



Caestre En Chanteurs Concert le 5 mai



Une superbe prestation appréciée des nombreux spectateurs, dont Monsieur le député Pierrick Berteloot, Monsieur le conseiller départemental Stéphane Dieusaert et Monsieur le Maire Jean-Luc Schricke.

Harmonie Communale - Concert le 6 avril



Quand la musique rencontre le conte.

Au delà de la qualité de la musique, la conteuse nous transporte dans le monde enchanteur de Kastergaar.

Chacun a vécu cette soirée selon sa propre sensibilité : un conte musical où chaque note renforce la narration, ou bien une musique racontée laissant libre cours à l'imagination.

Une chose est certaine : la magie opère !

Finances

Extrait du bilan 2023 et du budget 2024

Salle des fêtes

2023 - Dépenses	
- Acquisition de matériel	2 690 €
Budget 2024 - Dépenses	
- Aménagement d'un local poubelles..	20 000 €
- Acquisition de matériel	10 000 €

L'intégralité des chiffres est disponible sur le site de la mairie.

<https://caestre.fr/fr/rp/1805897/comptes-rendus-739>

(1) Subvention versée par l'Etat et issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire.



Aménagement des trottoirs / sécurité piétons

2023 - Dépenses	
- Garde corps, rue de Bailleul	3 480 €
- Passage piéton, pharmacie	5 025 €
Budget 2024 - Dépenses	
- Chemin piéton rue de Strazeele.....	63 387 €
- Allée des Tilleuls	32 000 €

2023 - Recettes

- Subvention amendes de police (1)	2 653 €
Budget 2024 - Recettes	
- Subvention AAT*	11 035 €

*Aide à l'aménagement des trottoirs



Espace intergénérationnel

Dépenses 2023	
- Acquisition du terrain	10 000 €
Budget 2024 - Dépenses	
- Création de la zone de loisirs	411 634 €

Budget 2024 - Recettes

- Subvention ADVB* du Département....	153 288 €
---------------------------------------	------------------

*Aide départementale aux Villages et Bourgs



Cimetière

Budget 2024 - Dépenses	
- Tombes à l'abandon	24 000 €
- Création d'un columbarium	12 600 €

Aménagement du parc du presbytère

Budget 2024 - Dépenses	
- Accès église, portail, aménagement paysager, récupération de l'eau,	96 150 €

- Subvention agence de l'eau PACES (2) ...	23 550 €
--	-----------------

Divers.....

2023 - Dépenses	
- Matériel pour services techniques.....	4 998 €
- Travaux salle de musique.....	78 084 €
- Vidéo protection.....	55 560 €
- Restauration monument aux Morts....	6 574 €



Budget 2024 - Recettes

- Subventions Région, Souvenir Français, ONAC...	4 626 €
--	----------------



- Subvention Territoire Energie Flandre.....	1 500 €
- Subvention Région	13 680 €
- Subvention FIPD* (2)	6 023 €

*Fonds interministériel de la prévention de la délinquance
(2) En prévision



Des règles de base

Pour ceux qui ne savent pas !

Deux règles intemporelles du code de la route, transmises de génération en génération :



STATIONNEMENT **et** ARRET INTERDITS

Que vous soyez un conducteur aguerri ou un jeune permis fraîchement délivré, rappelez-vous : le non-respect de ces règles est passible d'une amende de 35 à 75 €.



Là c'est facile : pour stationner il faut la carte et le handicap !

Et non, on ne prend pas cette place, même si ce n'est que pour 5 minutes, ça ne se fait pas. Amende : de 135 à 575 €.

Il n'est pas obligatoire de ramasser les déjections de votre chien si celui-ci se soulage sur votre propre terrain. Mais rappelez-vous : les pelouses, trottoirs et autres espaces du village ne sont pas des bacs à crottes ! Merci de respecter nos espaces communs.



ETAT CIVIL

Mariages

David LIENART et Julie MUCHEMBLED, le 6 avril
Justin JOURETZ et Marine LABAEYE, le 27 avril
Matthieu LAGACHE et Coralie BARBRY, le 1^{er} juin

Décès

Carole VERMEULIN née DUFAY, le 6 avril
Béatrice LAMERANT, le 27 avril

Naissances

Sacha POTTIER, né le 21 mars
Henry PROOT, né le 22 mars
Ulysse QUEVAL, né le 11 avril

Thélyo HUYGHE, né le 12 avril
Néhémy SELLIER, né le 16 avril
Léo DUMETZ, né le 29 mai

Banquet des aînés - Colis de Noël

Inscription obligatoire !

Ci-dessous coupon d'inscription simplifié à déposer en mairie

Les plus de 65 ans souhaitant participer au repas des aînés et/ou recevoir le colis de Noël doivent s'inscrire en mairie avant les dates indiquées. **Passé ces dates, aucune inscription ne sera acceptée.**



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Inscrivez-vous en mairie dès maintenant

NOM

PRENOM

Monsieur

Madame

ADRESSE

BANQUET le 8 septembre
salle des fêtes

Inscription avant le 15 juillet

Tous les Caestrois de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint, sont invités au banquet des aînés

Barrez les mentions inutiles

OUI

NON

OUI

NON

COLIS de Noël le 7 décembre
salle des fêtes

Inscription avant le 30 septembre

Colis "couple" dès que l'un des deux a 65 ans.

Mettre une croix dans la case correspondante.

COLIS
PERSONNE SEULE

COLIS
COUPLE